

PARCOURS DIFFÉRENCIÉS

Terminales bac pro



Le soutien au parcours s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins afin de les accompagner dans leur parcours de choix et d'orientation. En fin d'année scolaire de terminale professionnelle, un parcours différencié est proposé aux élèves leur permettant, soit de préparer une insertion professionnelle, soit de préparer une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Soutien au parcours

accompagnement à l'orientation et à la construction du projet de l'élève

3 objectifs

Connaître les possibilités de poursuite d'études

Appréhender les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et professionnel

Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel

Le choix entre les parcours s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement continu, depuis la classe de seconde, à la construction des projets de l'élève.

PARCOURS DIFFÉRENCIÉS
6 SEMAINES
MI-MAI / DÉBUT JUILLET

les deux parcours sont présentés aux élèves en début de terminale

POURSUITE D'ÉTUDES

Le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures vise à favoriser la poursuite et la réussite d'études supérieures après le Bac Pro.

25 h de cours :

- 2/3 de renforcement disciplinaire et méthodologique
- 1/3 de développement des compétences psychosociales

5h de travail personnel encadré

présence obligatoire dans l'établissement

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le parcours de préparation à l'insertion professionnelle vise à préparer et à faciliter l'insertion directe dans l'emploi.

1 ou plusieurs PFMP*

possible uniquement si une convention est signée

ouvrent droit au versement d'une allocation

non certificative(s)

En l'absence de convention, l'élève intègre le parcours de préparation à la poursuite d'études

parcours réversible pendant la période

Une fiche de dialogue est utilisée par l'établissement permettant aux familles d'exprimer un **premier souhait** de parcours, au conseil de classe de faire des **recommandations**, aboutissant à un **choix de l'élève** (et de sa famille s'il est mineur) et son inscription dans l'un ou l'autre parcours.